

CFDT – Lettre d'informations Juillet 2022

*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***



- **Egalité professionnelle et salariale** : Tout va très bien Madame La Marquise
- **PAULA** : Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Revu par Euro Information
- **Frais de santé** : des améliorations pour 2023

Egalité professionnelle selon Euro Information

Ces derniers mois, les négociations vont bon train chez Euro Information, les sujets s'enchaînent mais malheureusement, la direction n'accorde pas la même importance aux sujets abordés.

Une fois de plus, l'égalité professionnelle n'est pas la priorité de nos dirigeants. Aucune mesure proposée pour favoriser l'emploi des femmes, ni dispositif permettant un meilleur équilibre Vie Privée/Vie Professionnelle.

Pire, les objectifs de recrutement des femmes ont été revus à la baisse par rapport aux propositions de l'année dernière.

Mais pour la direction c'est normal, tout va bien, et ils veulent pour preuve que d'après leurs statistiques, les femmes à niveau égal sont mieux payées que les hommes.

A niveau égal oui, mais ils ont oublié de prendre en compte l'ancienneté car bien souvent les femmes ont plus d'ancienneté dans le poste que les hommes, avec le problème constant du plafond de verre qui bloque leur évolution professionnelle.

Devant ce constat, les élus **CFDT** ont refusé de signer cet accord, qui est pour nous très insuffisant.

Rattrapage salarial Femme/Homme

En début d'année, un accord groupe a été signé afin de réduire les écarts salariaux à moins de 3%. Les modalités pratiques ont été définies et appliquées courant juin chez Euro Information. Le principe est simple, comparer les salaires des hommes et des femmes pour le même niveau et la même tranche d'âge.

Résultat chez Euro Information : 90 personnes ont bénéficié de cette mesure, 32 femmes et 58 hommes.

Peut-on en conclure que les femmes sont mieux payées que les hommes ? **NON**

La comparaison entre les niveaux de salaire ne peut se faire que s'il y a matière à comparer. Or, comme déjà évoqué, le phénomène du plafond de verre qui bloque l'évolution professionnelle des femmes, n'impacte pas les hommes.

De ce fait, bon nombre de nos collègues féminines bloquées dans leur évolution n'ont pas bénéficié de cette mesure. N'ayant pas d'hommes dans la même situation, la comparaison n'était pas possible.

Nous avons alerté la direction sur les lacunes de ce dispositif et sur leur intention de briser ce plafond de verre. Leur réponse : **RIEN**.

Le traitement est passé, le constat est fait que les femmes sont correctement traitées chez Euro Information, il n'y a pas lieu à faire plus.

Il faut croire que nos positions doivent influencer sur nos points de vue, car de là où on est, sur le terrain, proche de nos collègues, nous ne voyons pas la même chose.

Les élus **CFDT** ne comptent pas en rester là, nous continuerons à nous battre pour briser ce plafond de verre.

Temps de repos

Récemment la direction a négocié un avenant à l'accord astreinte permettant de déroger aux 11 heures de repos légal obligatoire. Seule la **CFDT** a refusé de signer cet accord, car même si celui-ci a été présenté comme une avancée sociale, nous, nous ne sommes pas dupes.

Le principe de cet accord est de permettre aux salariés qui le souhaitent de réduire leur temps de repos quotidien à 9h au lieu de 11h. Et ainsi de reprendre le travail plus tôt, le repos non pris étant comptabilisé dans un compteur et récupérable ultérieurement.

A la fin de la journée, le temps de travail non effectué sera compensé si le salarié part à son horaire habituel, quel que soit le temps de repos choisi.

C'est beau, mais dans les faits, le salarié subira de la pression pour reprendre le travail plus tôt, il n'aura pas vraiment le choix. De plus, au vu des outils fournis pour la gestion du temps de travail, nous avons de sérieux doutes sur la facilité avec laquelle les salariés pourront récupérer leur temps de repos. Ce qui engendrera des traitements aléatoires selon les diverses pratiques managériales présentes sur nos sites.

Face à ces constats et soucieux de la santé des salariés, les élus **CFDT** ont refusé de signer cet accord.

Paula

Projet majeur pour le groupe, sur lequel bon nombre d'équipes concernées travaillent déjà depuis plusieurs mois et pourtant rien n'avance.

Cela peut sembler bizarre, mais d'après les informations de suivi fournies par la direction au élus du CSE, c'est bien le cas.

Depuis plusieurs mois, nous demandons à avoir le détail des équipes concernées et la charge de travail que représente ce projet colossal et majeur pour l'entreprise.

A ce jour, la direction n'est pas en mesure de fournir aux élus un suivi exhaustif, uniquement une vue macroscopique qui ne change pas d'un mois sur l'autre.

A croire qu'ils n'ont aucune visibilité sur l'avancement de ce projet et de l'impact sur les équipes.

Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

Frais de santé

A compter du 1^{er} janvier 2023, les frais de santé évoluent avec notamment une augmentation de la prise en charge des chambres individuelles, des appareillages (prothèses, minerves, béquilles, fauteuil roulant – hors prothèses auditives...). L'assistance à domicile dès le premier jour d'hospitalisation, et la prise en charge de 2 séances de médecine complémentaire par an (chiropraxie, ostéopathie, acupuncture, étio-pathie). Ces évolutions sont réclamées depuis de nombreux mois par les élus **CFDT**. Tout ceci engendre une légère hausse des cotisations pour les salariés de 2€/mois (pour un salaire de 40.000€/an)

Divers

_ Prime enfant : n'oubliez pas de vérifier la situation de vos enfants sous LSRH avant le 15 août pour en bénéficier.

_ Œuvres sociales : Les inscriptions aux fêtes de Noël du CASCIE sont ouvertes. Pensez à vous abonner à la newsletter du CASCIE et du CSE EI pour ne rater aucune prestation.

La  se bat chaque jour pour améliorer votre quotidien !

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT